



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 57		
Avis direct (expert délégué) Date : 13/11/2019	Objet : dépose de 16 nids d'Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) pour installation de la fibre optique Place Duroc à 54 PONT-A-MOUSSON	Avis : favorable avec recommandation

Contexte

La demande déposée par le GIE LOSANGE Déploiement concerne la dépose de 16 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur le pourtour de la Place Duroc à 54 PONT-A-MOUSSON.

LOSANGE est détenteur d'une Délégation de Service Public de la Région Grand Est pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit en fibre Optique sur la région Grand Est.

LOSANGE déploie actuellement la ville de Pont-A-Mousson, notamment la Place Duroc qui se trouve en périmètre protégé au regard des bâtiments.

En concertation avec la commune et l'Architecte des bâtiments de France, une solution de cheminement des câbles optiques sous toiture a été trouvée, qui nécessite de poser les câbles là où sont présents des nids d'Hirondelle.

Aussi, une dérogation est demandée pour déposer les nids, pour pouvoir réaliser le fibrage des habitants de la Place Duroc et de la mairie par la même occasion.

La dépose des nids et la réalisation des travaux sont prévues au plus tard jusque mi-février 2019.

En tant que mesure compensatoire, LOSANGE propose la mise en place de nids artificiels au ratio de 1 pour 1, aux endroits initialement occupés par les nids déposés.

Un compte-rendu d'opération ainsi qu'un suivi durant 2 ans de l'efficacité des mesures compensatoires seront à prescrire le cas échéant dans l'arrêté préfectoral de dérogation.

Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

reçus le 29/10/2019 :

- Cerfa n° 13 614*01
- plan des implantations des nids d'hirondelles sur la Place Duroc
- modèle-type de nids artificiels que le pétitionnaire se propose d'installer en remplacement.

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Les travaux seront réalisés en période hivernale et l'installation des nids artificiels en compensation seront mis en place avant le retour des hirondelles.

Un suivi est prévu pendant 2 ans (2020 et 2021). Le nombre de nids artificiels de compensation doit être augmenté et fera l'objet d'une recommandation. En effet, on doit offrir le double de sites pour limiter l'impact sur les prochaines nidifications.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable avec la recommandation suivante :

- Il y aura 2 nids artificiels pour un détruit pour permettre aux oiseaux de retrouver une offre suffisante et limiter l'impact de la destruction des nids naturels.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Fauvel', written over a set of horizontal lines.